

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
PO Box 1408, Room 100  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3C 2Z1  
Bid Fax: (204) 983-0338

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)  
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada - Western  
Region  
PO Box 1408, Room 100  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3C 2Z1

<b>Title - Sujet</b> Trailer Rentals	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> ET959-142333/A	<b>Date</b> 2014-04-17
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> ET959-142333	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$WPG-108-8970
<b>File No. - N° de dossier</b> WPG-3-36323 (108)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-06-02</b>	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Perkins, Bill	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> wpg108
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204)983-0275 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204)983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> VARIOUS GOVERNMENT DEPARTMENTS OR AGENCIES AS INDICATED ON INDIVIDUAL CALL UP DOCUMENT Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36323

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg108

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

1. Instructions pour la préparation des offres

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

### **PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

#### **A. OFFRE À COMMANDES**

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Limitation financière
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

#### **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Exigences en matière d'assurance
7. Clauses du *Guide des CCUA*

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Exigences en matière d'assurance
- Annexe D - Rapport d'utilisation de l'offre à commandes

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, Base de paiement, Exigences en matière d'assurance, et le rapport d'utilisation de l'offre à commandes.

### **2. Sommaire**

Au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) 17<sup>e</sup> Escadre, Winnipeg (MB), par le biais d'une offre à commandes principale et régionale (OCPR), recherche à louer diverses remorques à Winnipeg (MB) et à Saskatoon (SK). L'offre à commande sera valide pour une période d'un (1) an, avec deux périodes supplémentaires optionnelles d'un (1) an chacune.

Cette OCPR permet la possibilité d'accorder jusqu'à deux (2) offres à commandes pour chaque emplacement.

### **3. Compte rendu**

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : cent vingt (120) jours

#### 1.1 Clauses du guide des CCUA

M0019T      Prix et(ou) taux fermes      2007-05-25

### 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### 3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

#### Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur les Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

#### **4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrans devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrans. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrans.

#### **5. Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrans peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrans acceptent les lois applicables indiquées.

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

#### **1. Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrans fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copies papier)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Section II : offre financière (1 copies papier) et une (1) copie électronique, en fichier Excel, par courriel

Section III: attestations (1 copies papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe B -Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

#### **1.1 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

#### **Paiement par carte de crédit**

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA \_\_\_\_\_

Master Card \_\_\_\_\_

- b) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) Les soumissionnaires doivent respecter les spécifications obligatoires identifiés en vertu de l'annexe A - Besoin.
- b) Soumissionnaire doit fournir un prix ferme pendant au moins sept 7 des 13 treize raisons indiquées pour chaque emplacement. L'offrant peuvent enchérir sur emplacement # 1 Winnipeg, MB ou emplacement # 2 Saskatoon, SK ou les deux localités, conformément à l'annexe « B », base de paiement. L'initiateur doit inclure prix ferme pour des articles comme dans les années d'option. Par exemple Si l'initiateur soumet prix pour sept (7) éléments de la période initiale, ils doivent proposer des prix fermes pour ces mêmes éléments pour les périodes d'option afin d'être jugé plainte. Chaque emplacement sera évalué séparément.

#### **1.2 Évaluation financière**

Clause du guide des CCUA M0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

1.3 Financière évaluation calcul financier la partie de l'annexe B pour chaque emplacement sera évalué comme suit :

Légende une:

- a) A = le prix de location (jour/semaine/mois)
- b) X = utilisation estimée des kilomètres
- c) Y = Maximum nombre de libre kilomètres par jour/semaine/mois
- d) Z = excédent frais pour kilométrage excédentaire
- e) B = le prix de location (jour/semaine/mois)

SI: X> Y PUIS

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ÉTAPE 1:  $(X - Y) * Z = C$   
ÉTAPE 2:  $(C + A) * B = \text{Prix évalué}$

SI:  $X < Y$  PUIS

ÉTAPE 1:  $A * B = \text{Prix évalué}$

## **2.0 Méthode de sélection**

### **2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement**

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les offrans doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### **1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes**

#### **1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **1. Offre**

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **2. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **2.1 Conditions générales**

2005(2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **2.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

###### **2.2.1 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes** M7010C (2010-01-11)

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;  
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;  
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;  
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

### **3. Durée de l'offre à commandes**

#### **3.1 Période de l'offre à commandes**

La période de commandes subséquentes à l'offre à commandes est d'environ 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 30 septembre 2013.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **3.2 Rolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour d'un deux (2), un (1) an option périodes supplémentaires, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

## **4. Responsables**

### **4.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Bill Perkins  
Titre : Agent d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
100-167 Lombard Ave.  
Winnipeg, MB, R3C 2Z1

Téléphone : 204-983-0275  
Télécopieur : 204-983-7796  
Courriel : bill.perkins@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### **4.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### **4.3 Représentant de l'offrant**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : 17e Escadre Winnipeg, Manitoba et BFC Shilo Shilo, Manitoba. 17e Escadre Winnipeg sera passer des commandes pour les emplacements suivants :

## 6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

## 7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

### 7.1 Livraison des commandes subséquentes

La livraison **DOIT** être faite ou être possible **dans un délai de 48 heures** après réception d'une commande subséquente.

Pour les fournisseurs avec des agents locaux et des dépôts de collecte moins de 30 km de de Winnipeg, à Saskatoon, toutes les commandes doivent être FAB usine.

Pour les fournisseurs avec des agents locaux et des dépôts de ramassage à l'extérieur de la zone 30 km de Winnipeg, à Saskatoon, toutes les commandes doivent être FAB destination.

## 8. Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **à déterminer \$**, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) Conditions générales 2010A (2014-03-01) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) Annexe A, Besoin;
- f) Annexe B, Base de paiement;
- g) Annexe C, Exigences en matière d'assurance
- h) Annexe D, Rapport d'utilisation de l'offre à commandes;
- i) Offre de l'offrant en date du (à déterminer).

## 10. Attestations

### 10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

## 11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **1. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **2. Clauses et conditions uniformisées**

#### **2.1 Conditions générales**

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, des conditions générales 2029 (2013-03-21) Conditions générales biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

#### **2.2 Clauses du guide des CCUA**

A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2010-01-11
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D5328C	Inspection et acceptation	2007-11-30
A9006C	Contrat de défense	2008-05-12
B1501C	Appareillage électrique	2005-06-16

### **3. Durée du contrat**

#### **3.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **4. Paiement**

#### **4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans le contrat. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **4.2 Limite de prix**

Clause du guide des CCUA C6000C (2007-05-25), Limite de prix

#### **4.3 Clause du guide des CCUA**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

#### 4.4 Clauses du guide des CCUA

A9117C	T1204 - demande directe du ministère client	2007-11-30
C0710C	Vérification du temps et du prix contractuel	2007-11-30

#### 4.5 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_.

#### 5. Instructions relatives à la facturation H5001 C (2008-12)

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

#### **Factures pour les emplacements géographiques à envoyer à :**

WTEME Sqn  
17e Escadre Winnipeg  
PO Box 17000 Station Forces  
Winnipeg, MB R3J 3Y5

#### 6. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C . L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **ANNEXE « A » BESOIN**

Au nom du ministère de la Défense nationale (MDN), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) 17<sup>e</sup> Escadre, Winnipeg (MB), par le biais d'une offre à commandes principale et régionale (OCPR), recherche à louer diverses remorques à Winnipeg (MB) et à Saskatoon (SK). L'offre à commande sera valide pour une période d'un (1) an, avec deux périodes supplémentaires optionnelles d'un (1) an chacune.

La présente OCPR permet d'émettre jusqu'à deux (2) offres à commande pour chaque emplacement.

### **EMPLACEMENTS :**

1. Winnipeg  
Transport de l'escadre, bâtiment 129  
17<sup>e</sup> Escadre Winnipeg  
Winnipeg (MB) R3J 3Y5
2. Saskatoon  
Détachement de Saskatoon du 38<sup>e</sup> Bataillon des services  
930 Idylwyld Dr  
Saskatoon (SK) S7L 0Z6

### **Partage des responsabilités**

#### **Responsabilités de l'entrepreneur**

- a) Option de livraison de la remorque dans les quarante-huit (48) heures à l'emplacement précisé dans le contrat.
- b) Option de cueillette de la remorque dans les quarante-huit (48) heures après réception d'un appel.
- c) Option de cueillette de la remorque au moment de l'expiration ou de la résiliation du contrat.
- d) Cueillette et retour de la remorque pour l'entretien.
- e) Licence, permis et exemptions pour la remorque.
- f) Maintenance complète afin de se conformer aux normes en matière de sécurité nécessitée par l'usure normale, y compris, entre autres, le remplacement et la réparation des pneus.
- g) Fournir une autre remorque du même type et de la même taille avec permis pour remplacer la remorque devant être mise hors service pour des réparations pendant plus de vingt-quatre (24) heures. Le temps d'arrêt sera pris en compte lors du calcul des frais mensuels.
- h) Tous les services de garantie : Tous les services de garantie, c'est-à-dire le remplacement de pièces habituellement fournies aux termes de la garantie du fabricant ainsi que la main-d'œuvre nécessaire au remplacement de ces pièces. Tout concessionnaire vendant la marque de la remorque doit offrir tous les services de garantie.
- i) Les remorques offertes ne doivent pas avoir plus de cinq (5) ans.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **Responsabilités du MDN**

- a) Fournir les huiles et les lubrifiants entre les vidanges.
- b) Retour de la remorque au moment de l'expiration ou de la résiliation du contrat, à moins que des services de cueillette aient été inscrits au contrat.
- c) Amendes imposées pour des infractions au code de la route, y compris les amendes de stationnement émises aux représentants du gouvernement pendant la période du contrat.

### **Généralités**

- a) La responsabilité des réparations peut être donnée au consignataire sur acceptation de la remorque. Toute autorisation d'entreprendre des réparations doit être obtenue de l'entrepreneur. Le coût des remplacements effectués sera porté au crédit du compte du consignataire par l'entrepreneur au moment où ce dernier reçoit la facture acquittée émise pour un tel remplacement.
- b) Nota : Les opérateurs des véhicules remorquant ces remorques peuvent être âgés de moins de vingt-cinq (25) ans.

### **Zones d'approvisionnement et de services**

- a) Comprend, entre autres, mais sans s'y limiter, la zone comprise dans un rayon de 100 km des villes suivantes :

Services offerts

Winnipeg, MB

Saskatoon, SK

Chaque remorque fournie doit répondre aux dispositions de la *Loi sur la sécurité automobile du Canada* et à son règlement connexe en vigueur à la date de la fabrication du véhicule.

### **Tarifs spéciaux**

Si le fournisseur offre des tarifs plus bas que ceux établis dans l'offre à commande lors de la réservation ou de la prise en charge du véhicule loué, le locataire peut profiter et profitera de ces tarifs, mais les modalités et conditions de la présente offre à commande continueront de s'appliquer.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

***Nota :*** Les listes d'articles et de quantités sont des modèles établis à des fins d'évaluation, et ne constituent pas un engagement de la part du Canada.

Le soumissionnaire doit offrir un prix ferme pour au moins sept (7) des 13 articles énumérés pour chaque emplacement. Le soumissionnaire peut soumettre son offre à l'emplacement n° 1 Winnipeg (MB), l'emplacement n° 2 Saskatoon (SK) ou aux deux. Le soumissionnaire doit également inclure les prix des articles pour les années en option. Par exemple, si un offrant soumet un prix pour sept (7) articles pour la période initiale, il doit proposer des prix pour ces mêmes éléments pour les périodes en option afin d'être considéré comme satisfaisant à la demande.

Les taux proposés resteront fermes pour toute la durée de l'offre à commandes. Le cas échéant, la TPS sera indiquée séparément dans toutes les factures.

***Veillez indiquer si votre soumission est FAB aux installations ou FAB à destination tel que décrit aux alinéas a) et b) ci-dessous :***

- a) Pour les fournisseurs ayant des agents locaux et des dépôts de cueillette dans un rayon de 30 km de Winnipeg ou de Saskatoon, tous les prix unitaires indiqués à l'annexe B doivent être **FAB aux installations.**
- b) Pour les fournisseurs ayant des agents locaux et des dépôts de cueillette à l'extérieur d'un rayon de 30 km de Winnipeg ou de Saskatoon, tous les prix unitaires indiqués à l'annexe B doivent être **FAB à destination.**

<b>Emplacement n° 1 : 17<sup>e</sup> Escadre Winnipeg, Manitoba</b> <b>Période initiale : Une période de un (1) an à partir de la date d'attribution</b> <b>Prix unitaire ferme, TPS en sus (le cas échéant)</b>							
N° de l'art.	Marque et modèle	Qté estimée (B)	Unité	Kilométrage estimé (X)	Taux quotidiens/ hebdomadaires/ mensuels (A)	Maximum de km compris (Y)	Surcharge au km excédentaire (Z)
1.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						km/sem.	
						_____	
						km/mois	
2.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						km/sem.	
						_____	
						km/mois	
3.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, remorques à plateforme, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						km/sem.	
						_____	
						km/mois	
4.	Remorque à plateforme surbaissée, 53 pi, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						km/sem.	
						_____	
						km/mois	
5.	Remorque à plateforme surbaissée, essieux tandem, 53 pi,	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						km/sem.	

	suspension pneumatique					km/mois	
6.	Remorque à plateforme surbaissée, à triple essieux, 53 pi, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____	\$ /km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	km/sem.	
						km/mois	
7.	Remorque à plateforme surélevée, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	\$ /km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						km/mois	
8.	Remorque surbaissée à escalier, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	\$ /km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						km/mois	
9.	Remorque surbaissée à col de cygne, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	\$ /km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						km/mois	
10.	Remorque surbaissée multipositions , 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	\$ /km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						km/mois	
11.	Remorque- plateau porte- engins surbaissée de 35 tonnes,	6	quotidien	600	\$	_____	\$ /km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						km/mois	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	53 pi					<u>km/mois</u>	
12.	Tridem 53 pi	6	quotidien	600	\$	<u>km/jour</u>	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$		
		3	mensuel	4800	\$		
						<u>km/mois</u>	
13.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 50 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	<u>km/jour</u>	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$		
		3	mensuel	4800	\$		
						<u>km/mois</u>	

**Tout autre ARTICLE DIVERS CONNEXE non énuméré ci-dessus et pouvant être demandé pour location sera facturé selon votre guide de location divulgué, moins une remise de \_\_\_\_%.**

<b>Emplacement n° 1: 17<sup>e</sup> Escadre Winnipeg, Manitoba</b> <b>Premier délai d'option de un (1) an</b> <b>Prix unitaire ferme, TPS en sus (le cas échéant)</b>							
N° de l'art.	Marque et modèle	Qté estimée (B)	Unité	Kilométrage estimé (X)	Taux quotidiens/ hebdomadaires/ mensuels (A)	Maximum de km compris (Y)	Surcharge au km excédentaire (Z)
1.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
2.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
3.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, remorques à plateau, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
4.	Remorque à plateforme surbaissée, 53 pi, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
5.	Remorque à plateforme surbaissée, essieux tandem, 53 pi, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	

6.	Remorque à plateforme surbaissée, à triple essieux, 53 pi, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
7.	Remorque à plateforme surélevée, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
8.	Remorque surbaissée à escalier, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
9.	Remorque surbaissée à col de cygne, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
10.	Remorque surbaissée multipositions, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
11.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 35 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12.	Tridem 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						_____	
					km/mois		
13.	Remorque- plateau porte- engins surbaissée de 50 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						_____	
					km/mois		

**Tout autre ARTICLE DIVERS CONNEXE non énuméré ci-dessus et pouvant être demandé pour location sera facturé selon votre guide de location divulgué, moins une remise de \_\_\_\_%.**

**Emplacement n° 1: 17<sup>e</sup> Escadre Winnipeg, Manitoba  
Deuxième délai d'option de un (1) an  
Prix unitaire ferme, TPS en sus (le cas échéant)**

N° de l'art.	Marque et modèle	Qté estimée (B)	Unité	Kilométrage estimé (X)	Taux quotidiens/ hebdomadaires/ mensuels (A)	Maximum de km compris (Y)	Surcharge au km excédentaire (Z)
1.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
2.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
3.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, remorques à plateau, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
4.	Remorque à plateforme surbaissée, 53 pi, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
5.	Remorque à plateforme surbaissée, essieux tandem, 53 pi, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						_____	
						_____	
						_____	
						_____	
6.	Remorque à	6	quotidien	600	\$	_____	

	plateforme surbaissée, à triple essieux, 53 pi, suspension pneumatique	4 3	hebdo. mensuel	1800 4800	\$ \$	km/jour km/sem. km/mois	\$/km
7.	Remorque à plateforme surélevée, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6 4 3	quotidien hebdo. mensuel	600 1800 4800	\$ \$ \$	km/jour km/mois km/mois	\$/km
8.	Remorque surbaissée à escalier, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6 4 3	quotidien hebdo. mensuel	600 1800 4800	\$ \$ \$	km/jour km/mois km/mois	\$/km
9.	Remorque surbaissée à col de cygne, 53 pi	6 4 3	quotidien hebdo. mensuel	600 1800 4800	\$ \$ \$	km/jour km/mois km/mois	\$/km
10.	Remorque surbaissée multipositions, 53 pi	6 4 3	quotidien hebdo. mensuel	600 1800 4800	\$ \$ \$	km/jour km/mois km/mois	\$/km
11.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 35 tonnes, 53 pi	6 4 3	quotidien hebdo. mensuel	600 1800 4800	\$ \$ \$	km/jour km/mois km/mois	\$/km
12.	Tridem 53 pi	6 4	quotidien hebdo.	600 1800	\$ \$	km/jour	\$/km

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

		3	mensuel	4800	\$	km/mois <hr/> km/mois	
13.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 50 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	\$/km
		4	hebdo.	1800	\$	<hr/> km/mois	
		3	mensuel	4800	\$	<hr/> km/mois	

**Tout autre ARTICLE DIVERS CONNEXE non énuméré ci-dessus et pouvant être demandé pour location sera facturé selon votre guide de location divulgué, moins une remise de \_\_\_\_%.**

**Emplacement n° 2 : Services de Saskatoon du 38<sup>e</sup> Bataillon des services, Saskatchewan**  
**Période initiale : Une période de un (1) an à partir de la date d'attribution**  
**Prix unitaire ferme, TPS en sus (le cas échéant)**

N° de l'art.	Marque et modèle	Qté estimée (B)	Unité	Kilométrage estimé (X)	Taux quotidiens/ hebdomadaires/ mensuels (A)	Maximum de km compris (Y)	Surcharge au km excédentaire (Z)
1.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
2.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
3.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, remorques à plateau, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
4.	Remorque à plateforme surbaissée, 53 pi, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
5.	Remorque à plateforme surbaissée, essieux tandem, 53 pi, suspension	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	

	pneumatique					_____	
						km/mois	
6.	Remorque à plateforme surbaissée, à triple essieux, 53 pi, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/sem.	
						_____	
						km/mois	
7.	Remorque à plateforme surélevée, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
8.	Remorque surbaissée à escalier, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
9.	Remorque surbaissée à col de cygne, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
10.	Remorque surbaissée multipositions, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
11.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 35 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12.	Tridem 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						_____	
						km/mois	
13.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 50 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						_____	
						km/mois	

**Tout autre ARTICLE DIVERS CONNEXE non énuméré ci-dessus et pouvant être demandé pour location sera facturé selon votre guide de location divulgué, moins une remise de \_\_\_\_%.**

**Emplacement n° 2 : Services de Saskatoon du 38<sup>e</sup> Bataillon des services, Saskatchewan  
Premier délai d'option de un (1) an  
Prix unitaire ferme, TPS en sus (le cas échéant)**

N° de l'art.	Marque et modèle	Qté estimée (B)	Unité	Kilométrage estimé (X)	Taux quotidiens/ hebdomadaires/ mensuels (A)	Maximum de km compris (Y)	Surcharge au km excédentaire (Z)
1.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
2.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
3.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, remorques à plateau, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
4.	Remorque à plateforme surbaissée, 53 pi, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
5.	Remorque à plateforme surbaissée, essieux tandem, 53 pi, suspension	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	

	pneumatique					_____	
						km/mois	
6.	Remorque à plateforme surbaissée, à triple essieux, 53 pi, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/sem.	
						_____	
						km/mois	
7.	Remorque à plateforme surélevée, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
8.	Remorque surbaissée à escalier, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
9.	Remorque surbaissée à col de cygne, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
10.	Remorque surbaissée multipositions, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
11.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 35 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12.	Tridem 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						_____	
						km/mois	
13.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 50 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						_____	
						km/mois	

**Tout autre ARTICLE DIVERS CONNEXE non énuméré ci-dessus et pouvant être demandé pour location sera facturé selon votre guide de location divulgué, moins une remise de \_\_\_\_%.**

**Emplacement n° 2 : Services de Saskatoon du 38<sup>e</sup> Bataillon des services, Saskatchewan  
Deuxième délai d'option de un (1) an  
Prix unitaire ferme, TPS en sus (le cas échéant),**

N° de l'art.	Marque et modèle	Qté estimée (B)	Unité	Kilométrage estimé (X)	Taux quotidiens/ hebdomadaires/ mensuels (A)	Maximum de km compris (Y)	Surcharge au km excédentaire (Z)
1.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
2.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, fourgon non frigorifique, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
3.	Remorque à essieux double, 53 pi x 102 po de large, remorques à plateau, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
4.	Remorque à plateforme surbaissée, 53 pi, suspension à ressorts	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	
5.	Remorque à plateforme surbaissée, essieux tandem, 53 pi, suspension	6	quotidien	600	\$	_____ km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____ km/sem.	
		3	mensuel	4800	\$	_____ km/mois	

	pneumatique					_____	
						km/mois	
6.	Remorque à plateforme surbaissée, à triple essieux, 53 pi, suspension pneumatique	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/sem.	
						_____	
						km/mois	
7.	Remorque à plateforme surélevée, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
8.	Remorque surbaissée à escalier, 53 pi, à quatre roues motrices, à tandem jumelé	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
9.	Remorque surbaissée à col de cygne, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
10.	Remorque surbaissée multipositions, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	
11.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 35 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	_____	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	km/jour	
		3	mensuel	4800	\$	_____	
						km/mois	
						_____	
						km/mois	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12.	Tridem 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						_____	
						km/mois	
13.	Remorque-plateau porte-engins surbaissée de 50 tonnes, 53 pi	6	quotidien	600	\$	km/jour	_____ \$/km
		4	hebdo.	1800	\$	_____	
		3	mensuel	4800	\$	km/mois	
						_____	
						km/mois	

**Tout autre ARTICLE DIVERS CONNEXE non énuméré ci-dessus et pouvant être demandé pour location sera facturé selon votre guide de location divulgué, moins une remise de \_\_\_\_%.**

## **Annexe « C » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.

c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.

d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.

e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.

h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.

j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

l) Assurance automobile des non-proprétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

m) Assurance automobile des non-proprétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

r) Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur  
Direction du droit des affaires  
Bureau régional du Québec (Ottawa)  
Ministère de la Justice  
284, rue Wellington, pièce SAT-6042  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal  
Section du contentieux des affaires civiles  
Ministère de la Justice  
234, rue Wellington, Tour de l'Est  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

#### **Assurance responsabilité civile automobile**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
  - b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
  - c. Garantie non-assurance des tiers;
  - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - j. FMPO/SEF/FAQ n° 6c - Avenant relatif aux véhicules de voyageurs pour le

Solicitation No. - N° de l'invitation  
ET959-142333/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg108

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
ET959-142333

File No. - N° du dossier  
WPG-3-36323

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

transport public;

- k. FMPO/SEF/FAQ n° 6f - Avenant relatif aux véhicules de voyageurs pour le transport public - Limites minimales requises liées au risque du passager ou aux blessures corporelles :

8 à 12 passagers : 5 000 000 \$

Plus de 13 passagers : 8 000 000 \$

## **AUTOCAR SANS OPÉRATEUR**

### **Véhicules - location à long terme**

1. L'entrepreneur ne doit pas assurer les risques que comporte pour le Canada l'utilisation ou l'exploitation de tout véhicule loué à long terme (plus de 30 jours) par le Canada, sauf si des lois provinciales obligent tout locataire à assurer tout véhicule loué. Dans ce cas, l'entrepreneur doit souscrire à une police d'assurance pour le véhicule ainsi loué et une copie de la police ou une preuve d'assurance doit être fournie au Canada.
2. Le Canada ne souscrit pas nécessairement une assurance des dommages collision ou tous risques pour le véhicule. Il s'agit d'une option qui doit être déterminée par le Canada conformément à la Politique sur la gestion des risques du Conseil du Trésor.
3. Advenant un accident à un véhicule auto-assuré par le Canada (à titre de locataire), celui-ci doit établir une estimation écrite des réparations et décider, en consultation avec l'entrepreneur (à titre de bailleur), de l'endroit où doivent être effectuées les réparations. Si l'entrepreneur décide de faire faire les réparations ailleurs et que le coût de ces réparations est plus élevé que celui de l'estimation fournie, le Canada ne doit payer que le montant le moins élevé. En outre, si l'entrepreneur décide de faire réparer le véhicule à un emplacement autre que celui précisé par le Canada, l'entrepreneur doit être responsable des frais de remorquage du véhicule vers cet autre emplacement.
4. En cas d'accident invalidant subi par un véhicule de location, tous les frais de location doivent cesser de s'appliquer sur ce véhicule.

### **Location à court terme**

Dans le cas des véhicules loués par des employés de la fonction publique fédérale qui voyagent pour le gouvernement pour une période inférieure à 31 jours, l'entrepreneur doit inscrire comme locataire comme suit : Le Canada, représenté par le ministère de la Défense nationale (MDN).

### **Le Canada est responsable de:**

Pour les voyages vers les États-Unis, le ministère client doit souscrire une assurance supplémentaires nécessaires en responsabilité automobile pour les voyages aux États-Unis.

